

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Séance du vendredi 22 janvier 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 15/01/2021

Présents : 11
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Secrétaire de séance :
Christelle CHAUVET

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY

Représentés : Luc AVELLANEDA

Absents : Bousquet Eric, Lacombe Sylvie, Touy Georgelette

Objet: Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget - 2021_005

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, la commune peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 8/02/2021
et publication ou notification du 17/02/2021

Le Maire,
A. DUJOLS



Le Maire,
A. Dujols



PRÉFECTURE DU CANTAL

08 FEV. 2021

BUREAU DU COURNIER